

Depuis 1998, le patrimoine des Français a doublé, mais celui des plus pauvres a baissé de 30 %

L'enquête Revenus et patrimoine publiée par l'Insee souligne les inégalités monétaires au sein de la population. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374593>

LE MONDE | 05.06.2018 à 19h34 • Mis à jour le 06.06.2018 à 14h04 | Par [Anne-Aël Durand](#)
https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/06/05/depuis-1998-le-patrimoine-des-francais-a-double-mais-celui-des-plus-pauvres-a-baisse-de-30_5310127_4355770.html

En 2015 en France, 8,9 millions de personnes, c'est-à-dire une personne sur sept (14,2 %), disposaient d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (défini comme 60 % du niveau de vie médian), soit à 1 015 euros par mois, selon l'étude sur les revenus et le patrimoine des ménages publiée, mardi 5 juin, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Qu'est-ce que le seuil de pauvreté ?

Le « seuil de pauvreté » se détermine en calculant la différence entre le revenu d'une personne et le revenu médian (50 % gagne plus, 50 % moins) de la population. On définit en général deux seuils, seuil à 50 % du revenu médian, et celui à 60 %. L'Insee ne calcule pas le seuil de pauvreté sur les revenus, mais sur le niveau de vie, un indicateur prenant en compte le nombre de personnes dans le foyer et les revenus « disponibles », c'est-à-dire impôts déduits et éventuelles allocations incluses.

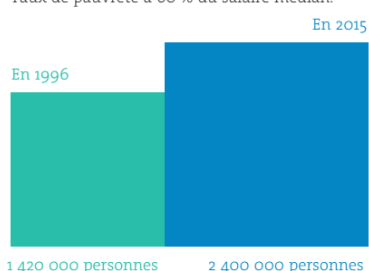
Dans sa publication, l'Insee rappelle que le taux de pauvreté en France reste un des plus bas d'Europe, et que « les inégalités restent stables, à un niveau proche de 2008, alors qu'elles ont augmenté dans les autres pays de l'Union européenne ».

Le taux de pauvreté en 2015 reste toutefois supérieur d'un point à son niveau d'avant-crise et le chiffre cache de fortes disparités.

Les chômeurs et les familles monoparentales sont les plus exposés. Un tiers des familles monoparentales vivait ainsi sous le taux de pauvreté en 2015. Cela correspond à 2,4 millions de personnes, soit un million de plus qu'en 1998.

Un million de pauvres en plus dans les familles monoparentales

Taux de pauvreté à 60 % du salaire médian.



Source : Insee

La situation des retraités s'est, en revanche, beaucoup améliorée depuis les années 1970 : sous l'effet du minimum vieillesse et d'une hausse des pensions, seuls 8,5 % d'entre eux sont désormais considérés comme pauvres contre 14 % en 1990 et plus de 31 % en 1970.

Lire aussi : [Dix graphiques qui illustrent les inégalités en France](#)

Plus d'un tiers des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, soit quatre fois plus que les ménages de retraités

En 2015, le seuil de pauvreté, défini comme 60 % du niveau de vie médian, s'élève à 1 015 euros par mois pour une personne seule.

Si les inégalités de revenus restent modérées, les écarts de patrimoine sont importants entre les Français :

- les 10 % les plus pauvres possèdent en moyenne 4 300 euros d'actifs ;
- les 10 % les plus riches en ont 595 000 euros.

Ce décalage ne fait que se [renforcer](#), puisque le patrimoine des plus riches (à [partir](#) du 4^e décile) a augmenté de plus de 100 %, c'est-à-dire qu'il a doublé, en près de vingt ans, alors que, sur la même période, le patrimoine moyen des 10 % de ménages les plus modestes a baissé de 31 %.

Le patrimoine des Français a doublé depuis 1998, mais il a diminué pour les 20 % les plus pauvres

Evolution du patrimoine brut hors reste moyen entre 1998 et 2015 par tranches (le premier décile correspond aux 10 % de Français les plus pauvres, le dixième décile aux 10 % les plus riches)
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374593>